Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230523-DEC202357-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202357
PATRIMOINE ;
Acceptation d'une donation
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DEC 202328

23 MAI 2023

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 9°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

CONSIDERANT le souhait de [redacted] de faire une donation à titre gracieux à la Commune du terrain Section AT 137 d'une superficie de 230 m² situé rue des deux Garennes à Varennes sur Allier et dont ils sont propriétaires,

CONSIDERANT que la donation n'est assortie d'aucune condition, ni charge,

DECIDE d'accepter la donation du terrain Section AT 137 d'une superficie de 230 m².

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)